Feuillet explicatif aux parents

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION **ET LA VIOLENCE**

Pour un climat scolaire positif



ECOLE DES



Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du

POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Violence

- "Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée intentionnellement contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de
- l'opprimer; En s'attaquant à son intégrité
- ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. "(Art. 13 LIP)

Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; À caractère répétitif, exprimé
- directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;
 - Dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendrer des
- sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

Violence à caratère sexuel

- "Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle.
 - Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés,
- incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » (tiré du site du protecteur national de l'élève)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ECOLE?

Portrait de l'école

Mesures

préventives

Fait 2 La violence verbale est la forme de violence la plus vécue par les

Fait 186% des élèves affirment se sentir en sécurité à l'école

- Fait 3 Les endroits dans l'école où les élèves disent avoir subi de la
- violence sont les lieux suivants : cour de récréation, aux autobus scolaires et lors de déplacements Fait 4Les actes de violence se manifestent surtout lors des récréations et
- après l'école

psychosociales et le bien-être psychologique

Objectif 1: Promouvoir le développement des compétences

préscolaire au post-secondaire. Moyen 2 Instaurer le projet pacifique Moyen 3 Activités parascolaires qui visent les intérêts de tous les élèves

Moyen 1Instaurer le programme Hors-Piste avec le CISSS, visant la prévention des troubles anxieux et autres troubles d'adaptation, du

Objectif 2: Renforcer la sécurité et le bien-être au sein de l'école

Ce que l'école va faire:

o Moyen 1 Mettre en place une procédure pour le suivi des interventions à

l'extérieur ou dans les déplacements Moyen 2 Formation portant sur la surveillance active pour tous les membres

du personnel Moyen 3 Plan de surveillance active avec zones attitrées à l'heure du dîner et

Mesures Mesures de Mesure 1

de sécurité visant à contrer la violence à caractère

sécurité

• Ce que l'école va faire:

- Mesure 2

obligatoires

Formations Mesure 1 Mesure 2

élèves dans la prévention **Autres** de la violence mesures

la violence à caractère sexuel

Pour prévenir

sexualité offert par le titulaire et l'AVSEC

Mesure 1 · Atelier sur l'éducation à la

Mesure 1 Engager

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDAT



Au moment <u>même</u> où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises : Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.

- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit. Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Sanctions

possibles

d'encadrement

Mesures de

soutien et

- Rencontre avec l'élève Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- externe (CISSSO) • Rassurer quant à la

Référence à une ressource

- confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche
- Retrait de classe
- Travail communautaire Mesures réparatrices

Rapport au dossier

- Perte de privilège
- Suspension interne/externe Paiement du matériel
- endommagé ou brisé

personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois))

Suivi

Assurer le suivi auprès des

violence à caractère sexuel

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT -ILS COLLABORER?

Particularité

pour la

Offrir un soutien à l'élève et le référer aux partenaires externes

· Signaler la situation en appelant la DPJ en cas d'abus sexuel,

comportement sexuel problématique ou dans le doute

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Dénoncer la situation • Supporter votre enfant

- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation
- **BESOIN D'AIDE?**



Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE





- direction ou le TES par
 - téléphone ou courriel

· Ligne SOS-intimidation · Contacter l'enseignant, la

protecteur régional de l'élève. Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des

concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au

plaintes prevues a la Loi sur le protecteur national de l'eleve. **RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE**

Personne responsable dans l'école Personne responsable du traitement

du dossier violence et intimidation

choquetr@csspo.gouv.qc.ca

des plaintes au CSSPO

Caroline Sauvé

819 771-4548 poste 850701 caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca Me Esthel Née 1833 420-5233

Protectrice régionale

de l'élève

info@pne.gouv.qc.ca

www.quebec.ca/gouvernament/ministere/educati n/organisme-lies/protecteur-national-eleve

RESSOURCES EXTERNES

CISSS de

l'Outaouais

cisss-outaouais.gouv.gc.ca

811 option 2

criminels (CAVAC) 1 800 331-2311

www.cavac.qc.ca

ww

Centre d'aide aux **Commission des** victimes d'actes services juridiques

1 800 842-2213

www.csj.qc.ca

sexuel pour la famille (CIASF)

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

Aidez-moi svp

www.calas.ca

819 771-1773

Centre d'intervention en abus

Richard Choquette

819-685-2635

Service de police **Ligne Parents**

819 246-0222 1 800 361-5085 gatineau.ca/portail/police www.ligneparents.com

de Gatineau

aidezmoisvp.ca

819 595-1905 www.ciasf.org